

Honoraires de négociation 2018

Honoraires de négociation à la charge du vendeur

TRANSACTIONS

Inférieur ou égal à 20000 €	13.5% TTC
Inférieur ou égal à 30000 €	12 % TTC
Inférieur ou égal à 50000 €	10 % TTC
Inférieur ou égal à 70000 €	9.50 % TTC
Inférieur ou égal à 85000 €	8.5 % TTC
Inférieur ou égal à 100000 €	8.00 % TTC
Inférieur ou égal à 120000 €	7.30 % TTC
Inférieur ou égal à 150000 €	6.50 % TTC
Inférieur ou égal à 180000 €	6.00 % TTC
Inférieur ou égal à 300000 €	5.50 % TTC
Supérieur à 300000 €	5.00 % TTC

LOCATION

Honoraires de location dus par le propriétaire : ½ mois de loyer + TVA

Honoraires de location dus par le locataire :

. Honoraires de constitution du dossier (visite, rédaction du contrat) : 25 % du loyer + TVA.

. Honoraires d'état des lieux d'entrée : 25 % du loyer + TVA.